n°21 29 août 2024



Référent filière & rédacteur

Florine THEVENOT

Chambre d'Agriculture de Vaucluse florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication

André BERNARD Président de la chambre régionale

d'Agriculture Provence Alpes-Côte d'Azur Maison des agriculteurs 22 Avenue Henri Pontier 13626 Aix en Provence cedex 1

bsv@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF Service régional de l'Alimentation **PACA**

132 boulevard de Paris 13000 Marseille



AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Ravageurs

Vers de la grappe : vol en baisse. Rares pontes observées

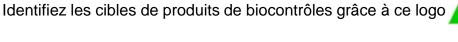
Pyrale du Daphné : vol en forte augmentation sur certains secteurs. Dégâts observés. Être vigilant.

Maladie

Flavescence dorée: symptômes visibles

Réglementaire

Liste Produits de Biocontrôle



Note nationale abeille





RAVAGEURS

VERS DE LA GRAPPE

Biologie : Cf bulletin n°18





Perforation sur baie

Photos CA84

Observations

Le vol se termine dans les secteurs précoces et en baisse dans les autres secteurs. De rares pontes sont observées.

Bilan fin de 3ème génération : foyers de perforations

Secteur de précocité	Nb de parcelles observées du 13 au 28 août	Nb de parcelles dépassant le seuil de nuisibilité*
Secteur très précoce	12	1
Secteur précoce	15	2
Secteur médian	10	0
Secteur tardif	8	0
Secteur très tardif	2	0

^{*}Seuil de nuisibilité : 10 foyers pour 100 grappes. Le dépassement de ce seuil pourrait justifier une intervention lors de la première génération de l'année suivante.

Les bilans sont partiels en secteurs médians et tardifs.

Analyse du risque



AUCUN

FAIBLE

MODÉRÉ

FORT

TRÈS FORT

ALERTE

Méthode alternative



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...) . La liste des biocontrôles est disponible <u>ici</u>

SOMMAIRE

LA PYRALE DU DAPHNE : Cryptoblabes gnidiella

Biologie

Ce lépidoptère fait partie de la famille des pyrales. Il est très polyphage (plus de 80 plantes-hôtes), est attiré par le sucre, le miellat secrété par les cochenilles ou par des raisins déjà attaqués ou très mûrs. Le nombre de générations peut atteindre quatre à cinq dans le Sud. Les femelles s'accouplent au cours du mois de juin. Elles pondent en moyenne 150 œufs. Les premières larves sont visibles fin juin-début juillet. Elles se nourrissent d'abord du miellat des cochenilles. S'il y a peu de miellat, les jeunes larves peuvent consommer des baies peu sucrées. Les larves plus âgées grignotent superficiellement la peau des raisins. Elles ne font pas de perforation comme le fait l'eudémis. Cinq stades larvaires se succèdent. Les larves des derniers stades sont beaucoup plus grosses (12-15mm) que celles de l'eudémis (moins de 10 mm).

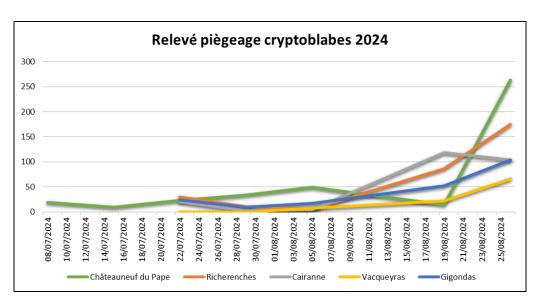
La pyrale du Daphné



Adultes et larves (source : CA30)

Département du Sud Drôme / Vaucluse

Observations



Le piégeage est en hausse sur les dernières semaines sur certains secteurs.

Dans le Sud Drôme, on retrouve également cette dynamique sur les secteurs des garrigues entre Suze la Rousse et Rochegude, le Sud-Ouest de Tulette et le Sud de Bouchet.

Des foyers sont observés, avec parfois présence de larves et/ou chrysalides principalement sur des grappes compactes.

Surveiller l'état sanitaire de vos parcelles avec présence de grappes compactes et récoltées tardivement

Analyse de risque

Cos particulier : parcelle historique et/ou evec

Cas général

Cas particulier : parcelle historique et/ou avec fort piégeage et/ou récolte tardive

AUCUN FA

FAIBLE

MODÉRE

FORT

TRÈS FORT

ALERTE

AUCUN FAIBLE

MODE

FOR

TRÈS FORT

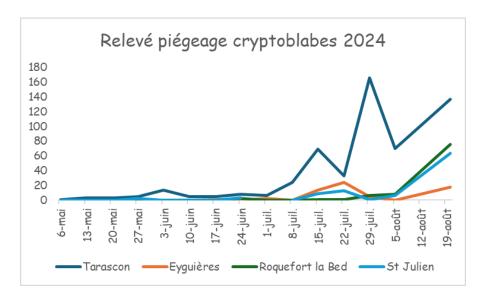
ALERTE

SOMMAIRE

LA PYRALE DU DAPHNE : Cryptoblabes gnidiella

Département des Bouches du Rhône

Observations



Le piégeage est en augmentation sur les dernières semaines sur l'ensemble des pièges. Des foyers sont observés, avec parfois présence de larves et/ou chrysalides principalement sur des grappes compactes.

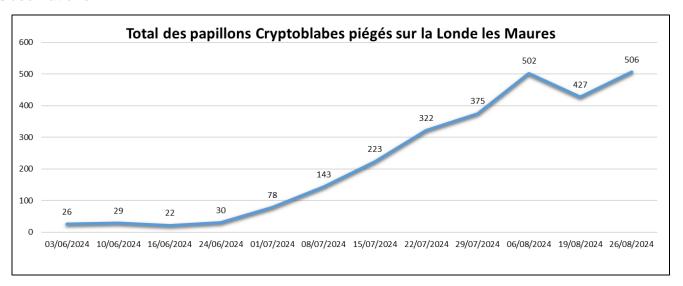


Surveiller l'état sanitaire de vos parcelles avec présence de grappes compactes et récoltées tardivement



Département du Var

Observations



RAVAGEURS

LA PYRALE DU DAPHNE : Cryptoblabes gnidiella



Département du Var

Observations

Le piégeage est trés important mais hétérogène selon les secteurs/parcelles.

Des foyers sont observés, avec parfois présence de larves et/ou chrysalides principalement sur des grappes compactes.



Surveiller l'état sanitaire de vos parcelles avec présence de grappes compactes et récoltées tardivement

Analyse de risque



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...) . La liste des biocontrôles est disponible <u>ici</u>

Mesures prophylactiques:

 Réduction du pool de papillons pour l'année suivante, par élimination des grappes « momifiées » lors de la taille en hiver

MALADIE

FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaine

Eléments de biologie :

Les symptômes :

- décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
- **dessèchement des rafles** avec des inflorescence avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries, qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes.
- un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port retombant à la souche atteinte

Symptômes de flavescence dorée





Symptômes plus détaillés par cépage ici



FLAVESCENCE DOREE: maladie de quarantaine

Observations

Les symptômes sont visibles sur l'ensemble des départements.

Analyse du risque

Il s'agit d'un risque majeur. La prospection est le moyen le plus efficace de repérer les ceps flavescents et de limiter la propagation de la maladie. Vous pouvez vous rapprocher de votre cave ou de l'ODG pour connaître les dates de prospection proche de chez vous.

Mesures prophylactiques

Enlever les rameaux et débris de feuilles présents sur l'écimeuse pour éviter le transport de la cicadelle d'une parcelle à une autre

<u>Pour Rappel</u>: tout propriétaire ou détenteur de vignes situées en zone délimitée (autres que pépinières viticoles ou vignes-mères de porte-greffes ou de greffons) est tenu, sans que cela ne le dispense de l'obligation générale de surveillance, **de réaliser ou de faire réaliser**, sous le contrôle de la DRAAF-SRAL ou de FREDON PACA, une surveillance visant à la détection de symptômes de flavescence dorée.

Cf communiqué du 05 juillet 2024

J'ai un doute sur un cep, que faire?

- Repérer et marquer les souches atteintes
- Contacter la FREDON PACA (Lola Pelte au 06 68 02 73 13 ou Johan Yvelin au 07 60 56 24 86) /FREDON AURA pour le Sud Drôme (Cosme MAUBÉ 06.33.72.02.36) ou le SRAL
- Arracher les ceps atteints après le passage de la FREDON

En cas de suspicion avérée, un prélèvement sera fait pour effectuer l'analyse permettant de vérifier la présence ou non de la maladie

REGLEMENTAIRE

NOTE NATIONALE ABEILLE

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1 er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **en tant qu'elle mentionne la lentille**, **le pois (***Pisum sativum***)**, **le soja et la vigne**.

La vigne est désormais considérée comme une culture attractive.

Ainsi, en période de floraison, comme pour toute autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.



Note abeilles - Pollinisateurs

Avertissement



Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : RICHY Didier

Chambre d'agriculture de la Drôme : ALARD Elsa Chambre d'agriculture de Var : MAZEAU Julie

Chambre d'agriculture du Vaucluse : THEVENOT Florine - GALANOPOULO Marine

Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire CAPL Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Var et Vaucluse Domaine expérimental La Tapy Scan

Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.





